



# Compte rendu de la CAPD du 27 janvier 2017

En réponse aux propos liminaires des organisations syndicales, l'Inspecteur d'Académie a précisé les points suivants :

- Sur le mouvement appelant à ne pas faire les APC, les seuls éléments connus à ce jour sont contenus dans un courrier du Ministère rappelant les obligations de service des enseignants. Il n'a pas pris de sanction à ce jour, mais cela peut arriver.
- Il a réaffirmé la pertinence du dispositif Plus de maîtres que de classes (PDMQDC). En réponse à une question du Sgen-CFDT, sur les besoins de certains secteurs, il a précisé son objectif de voir l'intégralité des écoles REP et REP+ pourvues d'un enseignant « PDMQDC » (plus de maîtres que de classes) à la rentrée 2017.
- Au sujet de la nouvelle formation CAPEI (remplace CAPA-SH), il y a 300h de formation initiale et 100h de formation à faire dans les 5 ans suivant l'obtention du certificat. Il propose la mise en place d'un groupe de travail départemental sur le sujet, notamment pour l'organisation du mouvement. Une réunion d'information à destination des enseignants aura lieu à l'ESPE, probablement le 15 février 2017.

## 1. Mouvement inter-départemental

- ✓ Cette année, 402 collègues participent à ce mouvement. 120 au motif du rapprochement de conjoint, 282 pour convenance personnelle.
- ✓ La CAPD a validé les demandes formulées au titre du handicap et les bonifications (100 ou 800 points) proposées par le médecin de prévention.

## 2. Avancement des instituteurs

- ✓ Les promotions sont validées. Le reliquat permet de promouvoir deux enseignants supplémentaires au 11<sup>ème</sup> échelon.

## 3. Liste d'aptitude de directeur d'école

- ✓ Tous les directeurs faisant fonction ayant demandé à être inscrits sur la liste d'aptitude ont reçu un avis favorable.
- ✓ Parmi les autres candidats, seulement 7 ont eu un avis défavorable de la commission.

## 4. Droit Individuel à la Formation : DIF

- ✓ Sur 22 demandes, seules 3 ont reçu un accord. Et si l'on regarde, il s'agit de projet de reconversion.
- ✓ La décision se prend au sein d'une commission académique réunie au rectorat.

Les critères d'éligibilité sont :

- Projet de mobilité
- Action de formation hors plan de formation académique ou national
- Formation se déroulant hors temps scolaire.

**Le SGEN-CFDT revendique un droit à la formation pour tous, des décisions transparentes dans le choix fait d'attribuer ou non ce DIF.**

## 5. Informations de l'administration

✓ En 2017 il devrait y avoir environ 560 lauréats au CRPE. L'administration réfléchit à l'organisation des postes supports de stage. Ils proposent d'associer des services de titulaires sur 2 postes à 50%, chacun d'eux étant complété par 1 PES.

**Le SGEN-CFDT s'inquiète de la charge de travail pour l'enseignant titulaire, qui serait associé à deux stagiaires et probablement sur deux écoles, voire deux communes différentes.**

## 6. Questions diverses

- ✓ La prochaine commission de titularisation des PES prolongés aura lieu le 06/02/2017.
- ✓ A ce jour 108 personnels contractuels ont été recrutés, soit un équivalent de 98 temps pleins.
- ✓ Postes fléchés langue : les postes pourvus au mouvement complémentaire 2016 seront proposés au mouvement 2017.
- ✓ Bulletins de paie : les bulletins de paie sont envoyés en ce moment. L'administration s'excuse du retard. Le Sgen-CFDT demande des informations sur la possibilité de mise en place d'un accès au bulletin de paie dématérialisé, comme cela se fait dans certains départements.

Pascal Durand et Jacques Buisson,  
Elus **SGEN-CFDT** en CAPD à votre service,

[sgen.cfdt.lyon1d@gmail.com](mailto:sgen.cfdt.lyon1d@gmail.com) <http://www.sgencfdtlyon.fr/>